

Passerelle

N°43 Mars 2013

Maison des Communes de la Vendée



DOSSIER

La plateforme
départementale
multi-services
numériques

P.10

Page
04 Nouveau
site web
de la Maison des Communes

Page
06 Missions
Temporaires
Filière médico-sociale

Page
12 Les sélections
professionnelles

 **Maison des
Communes**
de la Vendée

SOMMAIRE

> AU JOUR LE JOUR

pages 2 à 9

- > Risque prévoyance :
convention de participation
- > Nouveau président du FDAS
- > Nouveau site web de la Maison des Communes
- > Portail web Géo-Vendée
- > Protocole d'accord pour les emplois fonctionnels
- > Le service Missions Temporaires à la rencontre des infirmiers
- > Ateliers gestion des carrières
- > Réforme des rythmes scolaires
- > Une élue vendéenne au congrès des Maires à Paris

> À VRAI DIRE

pages 10 à 11

- > La plateforme départementale multi-services numériques

> FOCUS

pages 12 et 13

- > Titularisation :
la sélection professionnelle

> NOUVEAUTÉS

pages 14 et 15

- > Nouveaux collaborateurs de la Maison des Communes
- > Nouveaux directeurs des services
- > Véhicules électriques



Directeur de la publication : Joseph Merceron

Rédaction : Noémie Arnault, Jacques Bernard, Anne-Sophie Bodin, Anne Chaillou, Vincent Deshoux, Michel Guilloux, Cédric Macaud, Sophie Montaletang, Nadine Perigord, Anne-Laure Proux, Céline Quillaud-Robert

Photos : Anne-Sophie Bodin, Fotolia

Conception graphique : Peuplades

Mise en page : Anne-Sophie Bodin

Impression : Offset 5

Tirage : 1500 ex. - ISSN 2102-0221

ÉDITO

A LA MAISON DES COMMUNES, 2013 SOUS LE SIGNE DE LA COMMUNICATION



Plusieurs projets viennent illustrer ces propos, qu'ils s'agissent de la communication institutionnelle ou du développement de l'administration électronique.

NOUVEAU SITE INTERNET ET LE CLIP MAISON DES COMMUNES

Nous avons souhaité tout d'abord mettre en œuvre les technologies les plus récentes pour renforcer nos relations et nos échanges à la fois avec les collectivités et établissements publics d'une part mais également les personnes souhaitant accéder à la fonction publique territoriale après concours ou dans le cadre d'une mobilité. C'est dans ce cadre que nous avons mis en ligne le 1er février dernier un nouveau site Internet maisondescommunes85.fr

A travers cette initiative, nous souhaitons vous proposer plus d'informations en accès ouvert, plus d'actualités, des moyens de recherche plus faciles, des formulaires et modèles d'actes plus nombreux, des vidéos. Vous pourrez également, à partir de votre profil accéder directement aux informations qui s'adressent plus particulièrement à vous. Enfin une newsletter sera réalisée et adressée aux personnes qui l'auront souhaitée.

Afin de pallier un déficit de notoriété auprès du public en général et des candidats potentiels à l'emploi public territorial plus particulièrement, le Centre de Gestion, a souhaité présenter la Maison des Communes et l'ensemble des partenaires qu'elle regroupe, à travers un clip déclinant les principales compétences ou missions de chacun. Ce film en ligne sur le nouveau site Internet est destiné à être diffusé également dans les différentes manifestations externes de communication qu'ils organisent ou auxquelles ils participent.

PLATFORME DÉPARTEMENTALE MULTISERVICES NUMERIQUES

Il s'agit là d'un projet stratégique pour l'avenir de nos collectivités. Vous le savez, le Centre participe activement, depuis plusieurs années, au développement de solutions de dématérialisation, tant dans ses relations avec les collectivités, pour l'exercice de ses missions (Net Carrières, Net paie, Net Cotisations par exemple), que pour la mise en œuvre des procédures initiées par l'Etat (contrôle de légalité, marchés publics, etc.).

Après une étude de faisabilité réalisée en 2011-2012, nous sommes convaincus de la nécessité pour les collectivités et établissements publics de Vendée de s'engager aujourd'hui dans la voie de l'administration électronique avec volontarisme, plutôt que de subir une évolution inéluctable pour la gestion locale. Nous nous proposons de conduire une démarche mutualisée au plan départemental pour maîtriser les coûts, solidaire pour permettre à toutes les collectivités d'accéder à l'e-administration, cohérente car proposant un ensemble de services couvrant toute « la chaîne de dématérialisation » à travers un portail sécurisé et unifié et enfin maîtrisée par les élus représentants des collectivités et établissements publics adhérents au sein d'une structure publique locale.

A travers ces différentes initiatives, la Maison des Communes de la Vendée souhaite se positionner plus que jamais à vos côtés pour répondre à sa mission : faciliter les vôtres.

Joseph Merceron
Président du Centre de Gestion

Protection sociale complémentaire



Signature de la convention avec SMACL Santé le 3 décembre 2012

Un contrat groupe signé pour couvrir le risque prévoyance

Au-delà de 3 mois d'arrêt maladie, les agents territoriaux ne perçoivent plus que la moitié de leur salaire. Pour pallier cette diminution de revenus et garantir aux agents un maintien de leur salaire, le Centre de Gestion a signé un contrat groupe auprès de SMACL Santé.

Le décret du 8 novembre 2011 ouvre la possibilité pour l'employeur public de participer financièrement aux contrats de garanties santé (mutuelle) et prévoyance (maintien de salaire) de ses agents.

En application de l'article 25 alinéa 6 de la loi statutaire du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion a donc décidé de conduire au cours de l'année 2012, à la demande des collectivités et établissements publics de son ressort qui le souhaitent, une consultation en vue de la passation d'une convention de participation. Cette démarche de mutualisation concernait le risque « prévoyance ». A l'issue de cette procédure le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a retenu l'offre de SMACL Santé. La convention de participation a été signée le 3 décembre dernier avec effet au 1er janvier 2013.

Cette solution a pour avantage principal d'offrir une tarification plus intéressante en raison du nombre d'agents concernés. 184 collectivités affiliées ou non au Centre de Gestion, dont le Conseil général de la Vendée et la Ville des Sables d'Olonne, ont validé cette offre et plus de 3 000 agents y ont d'ores et déjà adhéré.

Un certain nombre de collectivités ou établissements publics, pour des raisons diverses, n'ont pas été en mesure de s'inscrire dans cette perspective. C'est la raison pour laquelle une nouvelle consultation est envisagée en vue d'une seconde convention de participation. Le Conseil d'Administration se prononcera sur cette question lors de sa prochaine réunion, le 11 mars 2013.

FDAS : Serge Rondeau, nouveau président



Lors du Conseil d'Administration du FDAS qui s'est tenu le 26 novembre 2012, Alain Leboeuf, élu député en juin dernier, a présenté sa démission. C'est Serge Rondeau, maire de Challans, qui lui succède en tant que Président. Catherine Berthaux, maire d'Angles, devient quant à elle trésorière de l'association.

Nouvelle composition du bureau :

Président : Serge Rondeau

Vice-présidents : Joseph Merceron, Benoît Piet, Maryline Guilbaud

Secrétaire général : Annie Bienvenu

Secrétaire générale adjointe : Yveline Phelipeau

Trésorier général : Catherine Berthaux

Trésorier général adjoint : David Boursier



Nouveau site web : connectez-vous sur www.maisondescommunes85.fr

L'année 2013 est marquée par la mise en ligne du nouveau site Internet de la Maison des Communes. Découvrez les nouveaux outils et fonctionnalités proposés.

La Maison des Communes suite à un appel d'offres, a retenu l'agence Zephyr, située à Olonne-sur-Mer pour la création de ce nouvel outil. Avant le lancement du projet, le site précédent, qui datait de 2004, a fait l'objet d'une enquête de satisfaction. Même si les appréciations se sont avérées globalement positives, la Maison des Communes souhaitait mettre à disposition des internautes, un outil moderne avec de nouvelles fonctionnalités. Grâce à la technologie « responsive design », le site s'adapte aujourd'hui aux smartphones et tablettes.

Plus d'actualités

Le nouveau site offre aujourd'hui un plus large espace aux actualités, dès la page d'accueil, avec des photos de plus grand format et des « flash infos ». Pour suivre les informations en continu, des flux RSS ont également été installés. En s'y abonnant, l'internaute accède aux titres des dernières actualités dès le lancement de son navigateur.

Plus d'informations

Sur le nouveau site on trouve aujourd'hui par exemple en accès libre toutes les informations utiles du FDAS comme les bons de commande et les actualités relatives aux billetteries ponctuelles.

Recherche rapide et facile

Les informations contenues dans le site sont répertoriées selon 5 onglets, correspondant aux 5 entités de la Maison des Communes. En sélectionnant son profil dans « Vous », l'internaute peut aussi accéder directement aux informations qui le concernent. De plus, des liens directs vers les pages les plus consultées sont présents sur la page d'accueil. Pour faciliter la recherche de documents (circulaires, fiches, modèles, etc.), des classements par ordre alphabétique selon des thématiques ont été mis en place.

Des vidéos

Le site proposera ponctuellement des vidéos comme celle réalisée par AMP qui figure aujourd'hui sur la page d'accueil. Elle présente l'éventail des activités de la Maison des Communes.

Connexion sécurisée

Le site ne possède plus d'extranet mais des pages sécurisées (utilisant les mêmes identifiants et mots de passe que l'ancien extranet) pour accéder à l'ensemble des ressources en ligne. Ces ressources sont précieuses pour les maires et pour le personnel qui gère la carrière des agents. Ils y trouvent par exemple des moteurs de recherche pour les modèles d'actes et circulaires.

Protocole d'accord <



Signature du protocole d'accord le 19 novembre 2012

Emplois fonctionnels

Pour une meilleure information des dirigeants territoriaux et des élus

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, l'Association des Maires de Vendée et le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales (SNDGCT) ont signé un protocole d'accord. Cette nouvelle coopération permettra de faciliter l'exercice des missions à la fois des élus et des dirigeants territoriaux, avec la participation du centre de gestion.

Les partenaires conviennent en effet d'intervenir en collaboration :

- > auprès des maires, par une plus large information, pour faciliter la gestion de situations difficiles et ainsi éviter des fins de détachement sur emplois fonctionnels ou en anticiper les conséquences,
- > auprès des cadres territoriaux de direction pour favoriser la mise en œuvre de mobilités professionnelles à travers un accompagnement personnalisé.

Ce partenariat porte également sur la participation éventuelle de « jeunes retraités volontaires » au service Missions Temporaires du centre de gestion pour des missions d'expertise. De même, un « parrainage » des nouveaux directeurs généraux pourra être effectué, à leur demande, par les adhérents du SNDGCT.

www.geovendee.fr

BIENVENUE SUR LE NOUVEAU PORTAIL WEB

En complément du site web de la Maison des Communes, l'association Géo Vendée vient de déployer une nouvelle plateforme sur internet qui a pour objectif de promouvoir les actions départementales en matière de Système d'Informations Géographiques (SIG).

Ce nouvel outil accessible via l'onglet Géo Vendée du site de la Maison des Communes, ou directement sur geovendee.fr, est une véritable plateforme de services liés à la cartographie qui offre plusieurs avantages. Il améliore et développe les échanges entre les différents acteurs publics du département et favorise la diffusion des données disponibles. Le site web vise aussi à accroître la diffusion des données par téléchargement direct et à développer l'utilisation et la visualisation des données via un module de cartographie en ligne.

La plateforme est composée d'une partie Internet ouverte à tous et d'une partie Extranet réservée aux professionnels

qui administrent directement leur SIG. Ces derniers auront ainsi accès à un espace de travail collaboratif et à un espace d'échanges de données.

La plateforme a également vocation à valoriser les travaux cartographiques réalisés par Géo Vendée et ses partenaires par le biais de la rubrique « A la une ». De plus, de nombreuses ressources utiles telles que les cahiers des charges de numérisation seront disponibles en téléchargement libre.

Véritable outil de présentation des travaux et savoir-faire liés aux SIG en Vendée, cette plateforme a vocation à devenir rapidement le site départemental d'informations et de services géographiques.

Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez vous rapprocher des services de Géo Vendée au 02 51 44 10 29.



Le service Missions Temporaires a été reçu par l'Institut de Formation aux Professions de Santé (IFPS) de la Roche-sur-Yon.

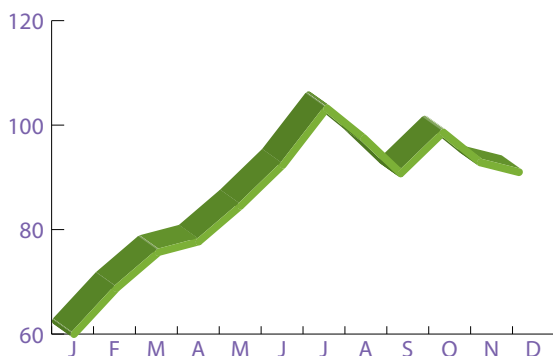
Le service Missions Temporaires à la rencontre des infirmiers

Le service Missions Temporaires de la Maison des Communes a élargi récemment son intervention au domaine social. Afin de pouvoir répondre aux besoins des EHPAD en matière de personnel pour des missions de remplacement, le service se fait aujourd'hui connaître auprès des étudiants en école d'infirmière.

La majorité des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) dépendent de la fonction publique territoriale. Ces établissements peuvent donc solliciter un renfort en cas d'arrêts maladie de leurs agents par exemple. Le service Missions Temporaires du Centre de Gestion est susceptible de recruter des candidats pour assurer ces remplacements. Céline Quillaud-Robert, responsable du service explique que « les jeunes diplômés ne connaissent pas toujours l'existence du service et qu'il est donc primordial de le promouvoir, afin de capter des candidatures d'infirmiers ou d'aides-soignants ». Elle renouvelle également son appel aux EHPAD pour faire part de C.V. qu'ils pourraient transmettre au service Missions Temporaires.

Vendredi 16 novembre 2012, l'équipe du service Missions Temporaires s'est ainsi rendue à l'Institut de Formation aux Professions de Santé (IFPS) pour présenter son activité auprès des élèves de 3^e année, qui seront diplômés infirmier(e)s en juin prochain. Les trois intervenantes ont notamment présenté la place de la fonction publique territoriale parmi les 3 fonctions publiques existantes en France et les concours d'accès à la filière médico-sociale. « Oui, nous connaissons l'existence des concours mais pour commencer, nous envisageons, pourquoi pas, d'assurer des missions temporaires pendant les vacances scolaires » ont déclaré Emeline et Anaïs, deux étudiantes à l'IFPS.

Répartition des missions temporaires sur l'année



Contacts : Service Missions Temporaires

Tél. 02 51 44 10 38 • missions.temporaires@cdg85.fr



Le service Missions Temporaires - Année 2012

164 agents ont effectué des remplacements dans
136 collectivités et établissements publics de Vendée.

Au total, ce sont **217** missions qui ont été mises en place. La filière administrative reste prédominante avec **96 %** des missions de l'année 2012.

Ressources humaines



Atelier « Retraites » sur le logiciel eServices de la CNRACL animé par Sandrine Penaud et Noémie Arnault

Des ateliers RH animés par le service Gestion des carrières

Dans un souci constant de conseil auprès des collectivités et établissements publics de Vendée en matière de ressources humaines, le service Gestion des carrières du Centre de Gestion a organisé des rencontres en fin d'année 2012 avec les directeurs et agents en charge du personnel.

Ateliers « Retraite » sur les dossiers de liquidation

Pour aider les collectivités à remplir les dossiers de liquidation CNRACL de leurs agents souhaitant partir en retraite, le Centre de Gestion a organisé en fin d'année des séances d'information et cas pratiques.

L'objectif des trois demi-journées animées par Noémie Arnault et Sandrine Penaud, du Centre de Gestion, consistait à aider les agents en charge des ressources humaines dans les collectivités à se familiariser avec le logiciel eServices de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

Dès janvier 2013, les collectivités recevront dans leur portefeuille CNRACL les pré-liquidations pour leurs agents nés en 1953 et 1958. Elles devront alors renseigner les éléments relatifs à la carrière, l'état-civil, et la situation indiciaire de leurs agents, futurs retraités. Une autre formation, sur les « pré-liquidations », aura donc lieu au cours du 1er semestre 2013 dans le cadre du Droit à l'information.

Formation « Net-Carrière » dans le Sud Vendée

Le service Gestion des carrières du Centre de Gestion est allé à la rencontre des élus, directeurs généraux de service et directeurs des ressources humaines le jeudi 29 novembre 2012 à Fontenay-le-Comte afin de les conseiller dans leurs missions.

L'objectif de cette demi-journée, animée par le service Gestion des Carrières, consistait à aider les agents, en charge des ressources humaines dans les collectivités du Sud Vendée, à se familiariser avec le logiciel Net-Carrière. A ce titre, une démonstration a été réalisée par Thomas Cailleteau, suivie d'une série de questions réponses.

Des entretiens individuels, sur rendez-vous préalables, ont parallèlement été organisés afin de permettre aux collectivités d'obtenir des réponses sur des thèmes aussi variés que le recrutement, le régime indemnitaire, le déroulement de carrière, le reclassement, la protection sociale, les retraites...

Le comité médical transféré au Centre de Gestion

L'article 113 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 instaure la prise en charge des secrétariats des comités médicaux et commissions de réforme (instruction administrative des dossiers) par les centres de gestion de la fonction publique territoriale. Depuis le 1er janvier 2013, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a donc transféré, au Centre de Gestion, le secrétariat du comité médical pour les collectivités affiliées.

A noter que le comité médical se réunira une fois par mois à la Maison des Communes pour les collectivités affiliées. Auparavant, il se réunissait tous les 15 jours.

Contact : instances.medicales@cdg85.fr



> Rythmes scolaires

Réfléchir ensemble pour mieux s'adapter à la réforme

Le 31 janvier dernier, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) a réuni les élus vendéens à la Maison des Communes pour échanger sur la réforme des rythmes scolaires, en présence de Benoît Dechambre directeur académique des services de l'Education Nationale de la Vendée (DASEN), Alain Leboeuf, conseiller général en charge des transports et Dominique Bouchet, responsable du 1er degré au sein de la direction de l'Enseignement Catholique.

A l'occasion de ce rendez-vous, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) de la Vendée, Benoît Dechambre, a exposé les grandes lignes de la réforme imposée par le décret du 24 janvier 2013, relative à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Alain Leboeuf, conseiller général en charge des transports et Dominique Bouchet, responsable du 1er degré au sein de la Direction de l'Enseignement Catholique, ont fait part quant à eux des questions qui restent aujourd'hui en suspens face à cette nouveauté.

Si l'objectif est de créer les conditions de l'amélioration des apprentissages et de la réussite scolaire pour tous les élèves, cela nécessite une large concertation de la part de l'ensemble des acteurs impliqués, à savoir les collectivités, l'Éducation Nationale, le Conseil Général, la direction de l'Enseignement Catholique, les parents, mais aussi les associations sportives et culturelles, les associations familiales, etc. Cette réforme implique également une organisation nouvelle en Vendée, le département bénéficiant d'un régime spécifique avec une

semaine de classe répartie sur 4 jours depuis plus de 20 ans. Il apparaît essentiel que localement, l'ensemble des acteurs réfléchissent à la meilleure répartition du temps possible sur les 9 demi-journées imposées par le décret, dans l'intérêt des élèves des écoles maternelles et primaires.

Dérogation possible pour une mise en application à la rentrée 2014

Si localement la réforme ne peut pas s'appliquer à la rentrée scolaire 2013-2014, il est possible de demander une dérogation pour que la répartition sur 9 demi-journées s'applique en 2014-2015. Deux échéances à respecter dans ce cas :

> **Avant le 9 mars**, le maire ou président de communauté doit informer par courrier le Président du Conseil Général, service des transports, pour une demande de report à la rentrée 2013-2014.

> **Avant le 31 mars**, demande de report du conseil municipal au DASEN faisant suite à une délibération prise en conseil.

Ginette Soulard <



Une élue vendéenne au congrès des Maires à Paris



Chaque année, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) organise pour les élus vendéens, un déplacement au congrès annuel, Porte de Versailles. Ginette Soulard, maire de Rochetrejoux, nous raconte « son 1^{er} congrès ».

« Le trajet en car organisé par l'AMPCV m'a permis de faire connaissance avec d'autres maires du département dans une ambiance conviviale. On a pu confronter ensemble ce que l'on vit dans nos communes au quotidien.

L'arrivée au Congrès m'a rappelé l'ambiance d'un salon que je fréquentais souvent autrefois à Paris, Porte de Versailles aussi, avec toute cette foule, cette précipitation. Le président de l'Association des Maires de Vendée, Yves Auvinet, m'a guidé le matin puis j'ai suivi mon propre programme. J'ai été frappée par l'ampleur de l'auditorium où

étaient organisées toutes les conférences. C'est dans cet espace magistral que le Président de la République nous a accueillis le premier jour.

Durant les 3 jours j'ai surtout participé aux conférences car les ateliers étaient tous pris d'assaut. Dans ces conférences, il a été question d'aménagement du territoire, des parcelles en zones rurales de plus en plus réduites. Elles atteignent aujourd'hui de 300 à 450 m² quand auparavant elles pouvaient s'élever à 1000 m². Il faut gérer en conséquence le voisinage, la proximité. Le Plan Local d'Urbanisme n'est pas un dossier simple à maîtriser pour les petites communes qui n'ont pas les conseils d'experts en la matière.

Il a aussi été question bien sûr de la semaine de 4,5 jours pour les écoles et du mariage pour tous. J'ai été particulièrement sensible à l'intervention d'une élue sur la parité qui devrait pouvoir s'instaurer plus naturellement en politique.

Durant le séjour, j'ai aussi eu l'occasion de visiter le salon des maires et des collectivités locales qui réunit des exposants du bâtiment, de l'aménagement urbain, de l'environnement/énergie, du sport et des loisirs, etc. Certains de mes homologues vendéens attendaient ce rendez-vous afin de se renseigner pour de futurs investissements. Il est vrai que ce salon permet de voir un panel nettement plus large que la visite d'un commercial à domicile.

Oui, je pense y retourner l'an prochain ! Je regrette de ne pas avoir pris le temps les années passées... »



Ginette Soulard, lors de son arrivée au déjeuner organisé par les députés et sénateurs de Vendée

Mutualiser
et développer
les usages



Nouvelle plateforme départementale multi-services numériques

Après une phase d'études qui a confirmé l'opportunité de mettre en œuvre une plateforme départementale multiservices numériques, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de lancer une procédure d'appel d'offres pour la réalisation de cette plateforme.

La plateforme d'e-administration aura pour objectif de proposer un ensemble de services cohérents couvrant la chaîne de dématérialisation de bout en bout à travers un portail sécurisé et unifié de manière à faciliter les usages et les échanges entre collectivités et services de l'Etat.

Le Centre de Gestion mène depuis toujours, au-delà de ses missions en ressources humaines, des actions fortes de modernisation de ses moyens techniques, en informatique, en Système d'Information Géographique (SIG), ou encore en terme de dématérialisation. Aujourd'hui, un nouveau cap doit être franchi pour accompagner toutes les collectivités en matière de technologies de l'information et de la communication, car les enjeux sont forts et variés. Les échanges numériques se généralisent avec la signature et le parapheur électroniques, la Gestion Electronique des Documents (GED), l'archivage des documents et le Protocole d'Echanges Sécurisés avec les trésoreries (PES V2). Quatre premières fonctionnalités seront mises à disposition.

- **La dématérialisation des procédures de passation des marchés publics**

Objectif : dématérialiser les étapes de passation des marchés, publication de l'avis d'appel public à concurrence, dossier de consultation des entreprises, notification et refus du marché

- **La télétransmission des actes destinés au contrôle de légalité**

Objectif : transmettre en quelques clics vos délibérations, arrêtés réglementaires et individuels, ainsi que vos documents budgétaires à la Préfecture via le protocole ACTES

- **La télétransmission des pièces comptables et justificatives au Comptable Public (PESV2)**

Objectif : transmettre au comptable public dans un flux signé électroniquement les pièces comptables (bordereaux, titres, mandats) et les pièces justificatives (factures, payes, délibérations, pièces de passation et d'exécution de marchés publics)

- **Le parapheur électronique**

Objectif : signer numériquement les documents (courriers, délibérations, flux comptables, ...)

Par la suite, la plateforme proposera une gestion électronique des documents et un service d'archivage numérique pour garantir un archivage à valeur probante des documents numériques.

L'ouverture de la plateforme aux utilisateurs est prévue pour le 1er novembre 2013.

Le projet de plateforme a été présenté aux élus de Vendée lors de la réunion trimestrielle du 31 janvier 2013 organisé par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée. Il a également été présenté aux directeurs d'EHPAD, ainsi qu'aux directeurs généraux des services et secrétaires de mairie, le 14 février dernier à la Maison des Communes.

Création du syndicat mixte

« e-Collectivités Vendée »

Pour porter ce projet d'e-administration qui s'inscrit dans une démarche de mutualisation d'accès et de développement des nouveaux usages liés aux technologies de l'information et de la communication, un syndicat mixte informatique dénommé « e-Collectivités Vendée » est en cours de création.

Ce syndicat mixte aura donc pour objet le développement des outils et des usages numériques, au profit des acteurs locaux qui souhaitent utiliser cette plateforme d'administration électronique : communes, communautés de communes et d'agglomération, établissements publics et structures départementales (SyDEV, Vendée Eau, Trivalis, Centre de Gestion).

Il vise à réunir le plus grand nombre d'adhérents pour diminuer les coûts, éviter toute fracture numérique et permettre à chaque collectivité, quelle que soit sa taille, de bénéficier d'outils performants. Avec un maximum d'adhérents, il y a aussi une volonté de sécuriser les systèmes, mutualiser l'expertise, échanger sur les pratiques et assurer la cohérence d'ensemble des échanges, de la production des documents à leur archivage. Voici le projet de création de ce syndicat :

Composition du Conseil d'administration

40 titulaires et 40 suppléants répartis comme suit :

- > Communes : 50 % (20 titulaires)
- > Communautés de communes : 20 % (8 titulaires)
- > Syndicats de communes : 10 % (4 titulaires)
- > SyDEV, Vendée Eau, Trivalis et CDG : 5 % chacun (8 titulaires)

Contributions financières

- > Communes : 50 % du montant global
Montant de contribution pour chaque commune proportionnel au nombre d'habitants, et plafond fixé à 5 000 habitants
- > Communautés : 20 % du montant global
Montant de contribution pour chaque communauté proportionnel au nombre d'habitants, et plafond fixé à 15 000 habitants
- > Syndicats de communes : 10 % du montant global
Montant de contribution proportionnel au montant du budget de fonctionnement
- > 4 syndicats départementaux : 20 % du montant global
Soit 5 % chacun

Services annexes et prestations ponctuelles

- En complément de la plateforme, le syndicat « e-Collectivités Vendée » pourra proposer des services annexes et des prestations ponctuelles à la carte pour ses adhérents :
- > Solutions informatiques métiers mutualisées,
 - > Conseil et assistance au développement des technologies de l'information,
 - > Groupement de commandes, centrale d'achat,
 - > Formation sur les solutions métiers, etc.



Janvier - février 2013

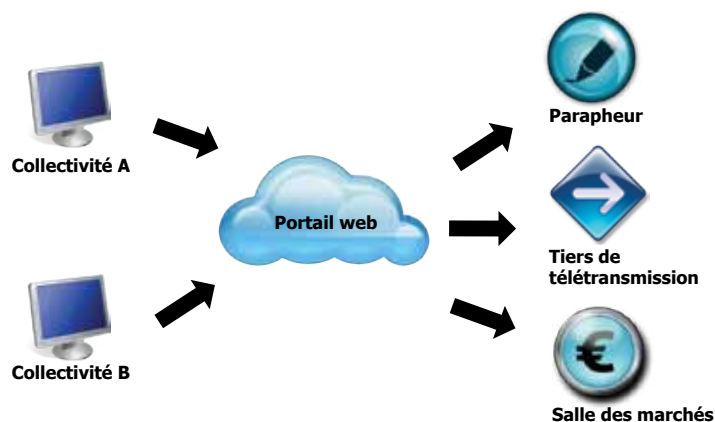
Information des collectivités et résultat appel d'offres

Mars - avril 2013

Délibération des collectivités et établissements publics souhaitant adhérer au syndicat mixte

Novembre 2013

Mise en oeuvre de la plateforme et création effective du syndicat mixte





Titularisation : Du recensement à la sélection professionnelle

Le décret du 24 novembre 2012, texte d'application de la loi du 12 mars 2012 met en place un dispositif d'accès à l'emploi titulaire pour certains agents contractuels. Après avoir recensé les agents qui remplissent les conditions du dispositif, les collectivités vont bientôt procéder à la sélection professionnelle.

Application de la loi du 12 mars 2012

La loi a imposé aux collectivités concernées de soumettre au Comité Technique, un rapport sur la situation des agents non titulaires remplissant les conditions, avant le 25 février 2013. Les collectivités qui souhaitent titulariser un ou plusieurs des agents éligibles ont également dû présenter, pour avis au CTP, un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Ce programme pluriannuel est un véritable outil de programmation managériale qui impose aux collectivités, d'une part, d'anticiper les emplois qui seront pérennisés du fait de la titularisation, et d'autre part, de déterminer les agents qui ne rempliront les conditions du dispositif de titularisation que postérieurement à son établissement (recrutement obligatoire au plus tard le 13 mars 2016). Des sessions de sélections professionnelles seront bientôt organisées afin de valider l'aptitude des candidats à la titularisation.

Le Centre de Gestion accompagne les collectivités tout au long de la démarche en mettant à disposition des outils informatiques dédiés, en offrant du conseil téléphonique ou encore en organisant les sélections professionnelles pour le compte des collectivités si elles le désirent.



Avant le 13 mars 2016

Délibération de l'organe délibérant de la collectivité
(Pour approbation du programme pluriannuel)

Constitution des commissions d'évaluation professionnelle
(CDG ou collectivité)

Information individualisée des agents recensés
et remplissant les conditions requises

Auditions des candidats : examen de leur aptitude à exercer
les fonctions du cadre d'emplois visé

Liste des agents retenus établis par la commission

Arrêté de nomination stagiaire
(Au plus tard au 31/12 de l'année du recrutement professionnalisé)

TITULARISATION QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

Les agents remplissant les conditions ci-après, peuvent accéder à la titularisation principalement par la voie des sélections professionnelles. Il s'agit cependant d'un dispositif discrétionnaire. Les collectivités ont le choix de titulariser ou non.

Les CDI au 31/03/2011 sur un emploi à temps complet ou à temps non complet dont la quotité de temps de travail est au moins égale à 50% d'un temps complet

Les CDD bénéficiant, au 13/03/2012, de la transformation de leur contrat en CDI sur un emploi à temps complet ou à temps non complet dont la quotité de temps de travail est au moins égale à 50% d'un temps complet

Les CDD recrutés sur un emploi permanent pour une quotité de temps de travail au moins égale à 50% et être **en fonction au 31/03/2011** (ou bénéficier de l'un des congés prévus par le décret 88-145 du 15/02/1988, ou avoir eu un contrat qui a pris fin entre le 01/01/2011 et le 31/03/2011), et remplir les conditions d'ancienneté ci-dessous :

> soit 4 années en Equivalent Temps Plein dans la même collectivité entre le 31/03/2005 et le 30/03/2011

> soit 4 années en Equivalent Temps Plein dans la même collectivité à la date de clôture des inscriptions au recrutement dont au moins 2 années accomplies entre le 31/03/2007 et le 30/03/2011

A noter que le décret fixe également une liste limitative des grades accessibles à ces recrutements.

L'EXPERTISE DU CDG AU SERVICE DES SÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Les collectivités peuvent confier l'organisation des sélections professionnelles au Centre de Gestion, qui débiteront en juin prochain. Ces sélections consistent en des entretiens individuels menés par une commission d'évaluation professionnelle. A l'issue des auditions, la commission dressera, par collectivité, par cadre d'emploi puis par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés, en tenant compte des objectifs du rapport pluriannuel établi par la collectivité.

Qui compose la commission d'évaluation professionnelle ?

Elle est présidée par le président du centre de gestion ou par la personne qu'il désigne, qui ne peut être l'autorité territoriale d'emploi. Elle se compose, en outre, d'une personnalité qualifiée désignée par le président du centre de gestion et d'un fonctionnaire de la collectivité appartenant au moins à la catégorie dont relève le cadre d'emplois auquel le recrutement donne accès. Ce dernier membre de la commission peut changer si la commission se prononce sur l'accès à des cadres d'emplois différents. A défaut, la commission comprend un fonctionnaire issu d'une autre collectivité ou d'un autre établissement remplissant cette condition.

Comment se déroule l'entretien ?

L'entretien vise à apprécier l'aptitude du candidat à exercer les missions du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès. Le candidat remet, lors de son inscription, un dossier comportant une lettre de candidature, un curriculum vitae, ainsi que tout élément complémentaire permettant d'apprécier le parcours professionnel du candidat. Le décret en dresse une liste non exhaustive : ses titres, attestations de stage, de formations, de travaux ou d'œuvres. L'audition s'appuie sur ce dossier ainsi que sur un exposé de l'intéressé sur les acquis de son expérience professionnelle.

Pour l'accès à un cadre d'emplois de catégorie A, l'audition est de trente minutes dont dix minutes au plus pour l'exposé du candidat. Pour l'accès à un cadre d'emplois de catégorie B ou C, ces durées sont de 25 minutes.

 Une réunion à la Maison des Communes a permis d'expliquer le fonctionnement de la titularisation aux collectivités et établissements publics.



Nouveaux interlocuteurs de la Maison des Communes

Leur mission : faciliter les vôtres !



JEAN-PAUL CHRISTINY

Coordonnateur - Gens du Voyage

Jean-Paul Christiny a intégré le 1er janvier 2013 le service Élus et gestion locale de la Maison des Communes, chargé entre autres de mettre en œuvre les décisions prises par les membres de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV). Coordonnateur départemental des aires de grand passage lors des rassemblements évangéliques des gens du voyage durant la période estivale, Jean-Paul est également chargé d'appuyer et de conseiller les élus et collectivités qui rencontrent des difficultés lors d'installations illicites sur leurs territoires tout au long de l'année.



AMANDINE PAUMIER

Comité médical et commission de réforme

Amandine Paumier est recrutée à mi-temps afin d'assurer le secrétariat du comité médical et de la commission de réforme, les dossiers étant gérés par Marie Remaud et Sandrine Penaud. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale a en effet transféré, au 1er janvier 2013, le secrétariat du comité médical pour les collectivités affiliées, au Centre de Gestion, en complément de la commission de réforme.



MARION CHARRIER

Assistante PCS

Marion Charrier a intégré le service Élus et Gestion Locale mi-février en tant qu'assistante de la cellule d'appui d'aide à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) mise en place en 2010 par le Conseil d'Administration de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV). Contribuant à la mise en place des PCS dans les collectivités adhérentes en lien avec la chargée de mission pour la partie technique, Marion gère la partie administrative des PCS et la cartographie en lien avec Géo Vendée.



ANNE-GAËLLE CUSEY

Archiviste

En remplacement de Céline Morice

Anne-Gaëlle Cusey, recrutée depuis le 1er décembre dernier comme archiviste itinérante, est mise à disposition des collectivités ayant sollicité l'intervention du service Conseil Archives. Elle est venue rejoindre sur le terrain Damien Pubert, archiviste depuis 3 ans. Rémy Galinat, un 3e archiviste rejoindra l'équipe. A partir de la visite préalable des locaux, sa prestation consiste essentiellement dans le traitement des fonds d'archives communales ou intercommunales (tri, élimination, classement, inventaire). Ce travail de fond donne souvent lieu à une mise à jour annuelle ou biannuelle des instruments de recherches en intégrant les nouvelles archives créées et en procédant aux éliminations réglementaires nécessaires.



MARINA BEAUPEU

Conseiller Emploi-Handicap

En remplacement de Christelle Mazouin

Depuis le 1er novembre 2012, Marina Beaupeu est arrivée au sein du service Emploi. Elle est principalement chargée :

- > d'assister les collectivités en matière de maintien dans l'emploi des agents ayant des restrictions physiques,
- > de faciliter le reclassement des agents déclarés inaptes à leurs fonctions,
- > d'animer l'équipe pluridisciplinaire, composée des 3 médecins de prévention, d'un membre de la direction, des chefs du service santé et sécurité au travail et du service gestion.

Ainsi, Marina Beaupeu peut rencontrer l'employeur et l'agent concerné afin d'étudier les différentes pistes à envisager. Elle renseigne sur les aides proposées par le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans les Fonctions Publiques).

Elle a également en charge la Bourse de l'emploi et des données statistiques (bilan social, bilan de l'emploi...). Elle peut enfin être amenée à aider les collectivités en matière de recrutement et participer à des forums sur l'emploi.

Véhicules électriques



Le SyDEV prépare le développement des bornes de recharge en Vendée

Fort de sa compétence pour la mise en place des infrastructures de charge, le SyDEV s'engage dans le développement des bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le domaine public vendéen. Il travaille actuellement sur un schéma départemental.

Un marché en pleine évolution

A l'horizon 2020, ce sont 2 millions de véhicules électriques qui devraient être mis en circulation en France selon les objectifs du plan de soutien à la filière automobile, inspiré par le Livre Vert du Sénateur Louis Nègre. Un tel développement nécessitera le déploiement d'infrastructures de charge des batteries. La commission européenne prépare une directive qui assignera à la France l'aménagement de 970 000 points de charge dont 10% dans l'espace public d'ici 2020.

L'engagement du SyDEV

En Vendée, le SyDEV élabore actuellement un schéma départemental de déploiement des bornes de recharge avec pour objectif une égalité d'accès aux bornes de recharges dans toutes les zones du département.

Ce schéma est réalisé en partenariat avec Renault SAS, qui apporte son expertise des véhicules électriques et des bornes de recharge. Le budget consacré s'élève à

750 000 euros et permettra la mise en place d'un réseau départemental de 70 à 100 bornes sur le domaine public. Les premiers travaux débiteront en 2014.

Trois types de bornes installés

> **Les bornes de 3 à 6 KW** : elles permettront une charge en 7 à 8 heures, grâce à une puissance équivalente à un chauffe-eau ou une plaque à induction.

> **Les bornes de 22 KW** : elles seront implantées en priorité dans les agglomérations près des postes de transformation. Elles permettront de charger une batterie à 80% en moins d'une heure.

> **Les bornes de 43 KW** : implantées dans les zones de grand transit telles que les aires d'autoroutes, elles permettront une charge de batterie en une vingtaine de minutes.

NOUVEAUX DIRECTEURS DES SERVICES & SECRÉTAIRES DE MAIRIE



Frédéric BELLOT

Mairie du CHATEAU D'OLONNE
Arrivé le 01/11/2012

Florian Diaz

Mairie de SOULLANS
Arrivé le 01/12/2012

Isabelle MASSE

EHPAD de NALLIERS
Arrivée le 14/01/2013

Emmanuelle LE MEN

Mairie de DOMPIERRE-SUR-YON
Arrivée le 12/02/2013

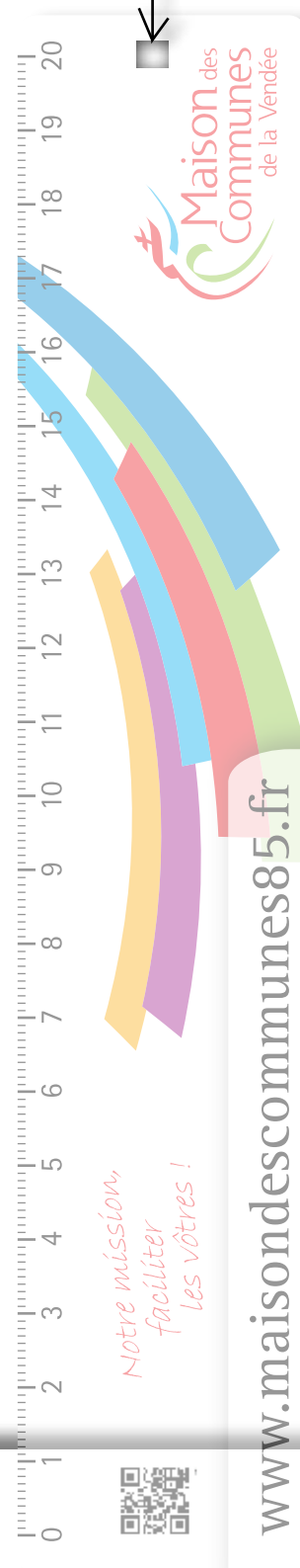
Laurence VILLENEUVE BERZIN

EHPAD de BENET
Arrivée le 01/04/2013

Eric CHAILLOT

EHPAD de BELLEVILLE SUR VIE
Arrivé le 01/06/2013

un nouveau
site web
pour  de
services !



Rendez-vous vite sur
www.maisondescommunes85.fr